

Histoire de la civilisation de l'Amérique du Nord

M. Marcel GIRAUD, professeur

Le mouvement anti-esclavagiste aux Etats-Unis avant 1850 (1^{re} série) (les samedis, à 3 heures, salle 3).

Le mouvement anti-esclavagiste ne commença aux Etats-Unis que dans les années de la Révolution. Jusque là il n'y existait ni sociétés ni journaux anti-esclavagistes. Ceux qui prenaient position contre l'esclavage, les Roger Williams, les Samuel Sewall, agissaient isolément et de leur seule initiative. Les Quakers furent en fait les premiers à engager la lutte. Beaucoup d'entre eux étaient pourtant des propriétaires d'esclaves riches et puissants. Mais leur opposition à l'esclavage s'inspirait d'un idéal moral et religieux, de la conviction que la pratique en était contraire aux enseignements du Christ. Sous l'influence de leurs deux grands leaders, John Woolman et Anthony Benezet, les Quakers de Philadelphie abolirent dès 1758 la vente et l'achat des esclaves. La secte se mit ensuite en devoir d'abolir l'esclavage lui-même, et elle y parvint en nouvelle Angleterre et dans les Etats du Centre avant la fin de la Révolution, après avoir pris les mesures nécessaires pour donner aux noirs le degré d'instruction qui leur permettrait d'aborder avec succès la condition d'hommes libres. Ils avaient à cet effet institué des écoles de jour pour les enfants, des écoles du soir et des écoles sabbatiques pour les adultes, ils avaient même organisé à l'intention des noirs des comités d'emploi chargés de leur procurer du travail et des comités d'inspection chargés de les conseiller. Quelles que fussent les difficultés, les problèmes ou les sacrifices liés au principe de l'émancipation, ils estimaient que le poids devait en incomber aux responsables et non aux victimes de l'esclavage. Par là les Quakers s'inscrivent au premier rang des grandes sectes humanitaires.

Dès 1773, d'autre part, un Presbytérien, Benjamin Rush, prenait à son tour position contre l'esclavage dans son « Address to the inhabitants of the British Settlements in America upon Slavekeeping », où il niait l'existence de preuves établissant que le noir fût une créature inférieure, moralement ou intellectuellement, destinée par la Providence à la condition servile. Il y réfutait surtout l'argument généralement adopté que l'esclavage était une institution chrétienne que la Bible ne condamnait pas, et que le fait d'importer des esclaves en Amérique assurait à ces derniers le bienfait de les familiariser avec les principes du christianisme. Le christianisme, disait-il, ne sera jamais

propagé par d'autres méthodes que par celles préconisées par le Christ et ses apôtres : l'enlèvement forcé des Africains, la dislocation brutale de leurs familles ne répondent pas à son idéal. En 1776 enfin, les Congrégationnalistes fournirent une première contribution à la cause anti-esclavagiste par la voix du pasteur de Newport Samuel Hopkins qui décrivait avec vigueur l'inhumanité du commerce africain et rejetait à son tour la théorie que l'importation des esclaves en Amérique leur communiquait la lumière de l'Évangile.

Mais, à cette date, les colonies américaines avaient commencé la lutte contre le gouvernement britannique pour le respect de leurs droits politiques, et leurs dirigeants prenaient conscience de l'incompatibilité entre le combat qu'elles prétendaient soutenir et l'asservissement de milliers d'êtres humains. Simultanément l'invocation des droits naturels de l'homme, le reproche que le Congrès et les hommes politiques faisaient à l'Angleterre de violer sans cesse ces mêmes droits, la proclamation dans la Déclaration des droits du principe de l'égalité de tous les hommes, soulignaient davantage la contradiction qui séparait la lutte poursuivie par les colonies et l'existence de l'esclavage sur leur propre sol.

Un désir général d'abolir l'esclavage se répandit alors dans le pays. Tandis que Thomas Jefferson, George Mason et James Madison se faisaient les avocats de cet idéal, plusieurs des nouveaux États, dans le N. aussi bien que dans le S., se prononçaient, au moins provisoirement, contre l'importation des noirs, et la Constitution de 1787 donnait au Congrès le pouvoir d'abolir le commerce intérieur et extérieur des esclaves et même de supprimer l'esclavage dans tous les Territoires de l'Union. C'est au milieu de ce mouvement d'opinion que le Vermont prit l'initiative dès 1777 d'abolir l'esclavage en spécifiant dans sa constitution qu'« aucun mâle né dans ce pays ou transporté d'au-delà des mers ne doit être légalement asservi à personne à partir de 21 ans..., sauf en cas de consentement de sa part ou en cas de condamnation pour dettes ». Et le Massachusetts, à partir de 1783, se rallia au principe posé par la Cour Suprême dans l'affaire Quaco Walker que l'esclavage « est incompatible avec notre conduite et notre constitution ». De même, en 1784, le Rhode Island, bien que plus profondément engagé dans le commerce des esclaves que tout autre État américain à cause de l'activité de sa navigation, et, en 1788, la Pennsylvanie abolirent l'esclavage. Tous ces États agissaient au nom de la Déclaration d'indépendance dont ils estimaient que les articles essentiels rendaient toute forme d'esclavage légalement impossible : tous les hommes, déclarait la constitution du Rhode Island, ont droit à la vie, à la liberté, à la poursuite du bonheur, et le fait de tenir des hommes en esclavage, comme s'ils étaient autant d'objets de propriété, est contraire à ces principes, compromet le bonheur de l'humanité et renverse les buts fondamentaux de tout gouvernement. Le New York et le New Jersey ne supprimèrent l'esclavage qu'en 1799 et 1804. Mais, dès 1785, le Congrès, aux termes de la Northwest Ordinance, l'interdit dans les limites du Territoire du Nord Ouest, c'est-à-dire dans l'étendue située à l'E. du

Mississippi et au N. de l'Ohio, où l'esclavage avait été introduit pendant la période française. A la fin du XVIII^e siècle, les Etats signataires de la Déclaration des Droits, au Nord de la Pennsylvanie, avaient procédé à l'abolition de l'esclavage au nom de la philosophie des droits naturels.

Dans la pensée des auteurs de la constitution fédérale, l'esclavage était destiné à disparaître de l'Union américaine, comme l'indique le fait qu'ils aient évité de mentionner dans la constitution les mots esclave ou esclavage, comme l'indiquent aussi leurs antécédents et la volonté qu'ils exprimaient d'exclure toute reconnaissance d'un droit de propriété sur un être humain. Il y a toutefois dans la constitution 3 clauses qui s'appliquent directement à l'esclavage, notamment celle qui prévoit la répartition des représentants et des impôts directs des différents Etats d'après le chiffre de leurs « personnes libres » majoré des $\frac{3}{5}$ ^{es} « de toutes les autres personnes », c'est-à-dire des esclaves. Cette clause des $\frac{3}{5}$ ^{es} s'explique par des raisons d'ordre historique. Mais elle devait avoir de très graves conséquences parce qu'elle assurait aux Etats à esclaves un nombre de représentants hors de proportion avec le chiffre total de leur population libre, qui participait seule aux consultations électorales. Dès le début, elle fit échouer toute possibilité de mettre un terme immédiat à l'importation des esclaves africains, étant donné que, aux termes de cette clause, le nombre des voix dont les Etats du S. disposerait au Congrès augmenterait à mesure que s'accroîtrait l'effectif de leurs esclaves. Le Congrès reçut le pouvoir d'admettre de nouveaux Etats dans l'Union, de gouverner les Territoires, de régler le commerce entre Etats, ce qui lui permettait en principe d'empêcher la création de nouveaux Etats à esclaves ainsi que l'introduction de l'esclavage dans les Territoires et de prohiber le commerce intérieur des esclaves. Mais il fut décidé dans la Convention constitutionnelle que le Congrès ne pourrait pas apporter avant l'année 1808 de restriction à l'importation des esclaves africains. Et la clause des $\frac{3}{5}$ ^{es} transposait l'esclavage du plan économique et social auquel il s'était d'abord limité sur le plan politique. Elle en faisait la base de la puissance politique puisque 20 000 propriétaires disposant de 50 000 esclaves auraient une puissance égale à celle de 50 000 blancs libres. Lorsque l'année 1808 mit fin à l'importation des esclaves, le Sud occupait au Congrès, grâce à cette clause, une position assez forte pour neutraliser dans une large mesure l'idéal humanitaire de la Révolution.

L'opposition à l'esclavage par des sociétés organisées à cet effet commença d'abord sur une petite échelle. La première fut une société quaker de Pennsylvanie. Elle débuta en 1775, suspendit son activité pendant la guerre d'indépendance et ne la reprit qu'en 1784, sous la présidence de B. Franklin. Elle imprimait et distribuait une littérature anti-esclavagiste, adressait des pétitions au Congrès, correspondait avec les dirigeants de la campagne anti-esclavagiste qui se poursuivait en France et en Angleterre. Elle s'occupait surtout de venir en aide aux noirs libres et de faire échec à l'enlèvement de ces derniers par des hommes qui se proposaient de les vendre en esclavage. Son œuvre devait inspirer le mouvement qui s'organisa ultérieurement contre

la servitude. Presque simultanément, des sociétés identiques se créèrent dans le Connecticut et le Rhode Island, et, dès 1794, un premier embryon de société nationale se constitua à Philadelphie qui n'était en réalité qu'une fédération aux liens assez lâches des délégués des quelques sociétés déjà formées (Pennsylvanie, Connecticut, Rhode Island, Maryland, Delaware, New Jersey, New York). Une des principales occupations de ces sociétés, à ce stade préliminaire, paraît avoir été de poursuivre devant les tribunaux les procès engagés pour défendre la liberté des anciens esclaves, notamment dans les cas d'enlèvement dont ceux-ci étaient les victimes et que favorisait la proximité des Etats à esclaves. Dans les 15 premières années de leur existence, elles parvinrent ainsi à sauver de la servitude plusieurs milliers de personnes. En outre, elles se préoccupaient d'éduquer et d'instruire les noirs libres, de leur donner une formation religieuse et de leur apprendre des métiers utiles.

Mais, alors que l'action anti-esclavagiste s'organisait ainsi dans les Etats, l'élan humanitaire qui s'était manifesté pendant la Révolution entraînait, aussitôt après la réunion du premier Congrès dans l'été de 1789, dans une phase de régression rapide. Dès le début, l'opposition éclata au sein de l'assemblée entre les partisans de l'esclavage, conduits par les représentants de la Georgie et de la Caroline du Sud, et ses adversaires, et l'éventualité d'une guerre civile y fut largement formulée. Ce fut l'occasion de vives discussions au cours desquelles le député de la Caroline du Sud se livra à une défense approfondie de l'esclavage qu'il justifiait aussi bien par des antécédents historiques que par les nécessités économiques des Etats qui en bénéficiaient. Il se heurta, il est vrai, à l'énergique riposte des représentants du Nord et, plus particulièrement, d'Elías Boudinot.

Au milieu de ces débats, le Congrès vota en février 1793 la loi sur les esclaves fugitifs, qu'il est difficile de concilier avec les termes de la constitution américaine ou avec les principes élémentaires de la justice. Car elle liait deux catégories de fugitifs, les criminels qui fuyaient la justice locale et les esclaves qui abandonnaient le lieu de leur travail, et il suffisait, pour que l'arrestation de ces derniers fût valable, qu'elle fût opérée par n'importe quelle personne qui accepterait de se présenter à un magistrat subalterne ou à un juge d'une Cour fédérale et qui jugerait que le fugitif était sa propriété. Or, la constitution fédérale n'admettait pas qu'un homme pût devenir un objet de propriété, et tout esclave qui s'enfuyait d'un Etat à esclaves pouvait en principe revendiquer le droit à la liberté que la Déclaration des droits reconnaissait à tous comme un privilège inaliénable. L'admission, d'autre part, du Kentucky dans l'Union américaine en 1792 consolida encore la position de l'esclavage : le Kentucky était en effet le premier Etat à esclaves à entrer dans l'Union, et il représentait le premier Etat qui eût encore été constitué à l'O. des Alleghanies. En sorte que, six ans seulement après le vote de la Constitution fédérale, l'esclavage avait réalisé d'importants progrès aux Etats-Unis, avant même que l'augmentation des profits dérivés du labeur servile n'eût suscité un motif supplémentaire de le protéger et de l'étendre,

ce qui coïncide précisément avec l'année 1793. Cette année fut effectivement celle de l'invention de la machine à égrener qui ouvrit à la culture du coton une vaste surface à l'Ouest de la Georgie et de la Caroline du Sud et accrut la valeur et la demande de la main d'œuvre servile. L'esclavage, qui était devenu la base d'un système politique du fait de la clause des 3/5^{es}, prenait ainsi une portée économique grandissante tout en devenant un système d'ajustement racial qui justifiait l'asservissement de toute une catégorie d'hommes par la prétendue infériorité de la race noire. Il apparaissait comme une institution de plus en plus agressive que l'invention de la machine à égrener vouait à s'étendre sans cesse à moins que le Congrès n'intervînt pour en limiter la progression.

La puissance politique des Etats à esclaves s'exprima dès 1800 dans l'élection de Thomas Jefferson à la présidence. Elle s'exprima de nouveau en 1808, lors du vote relatif à l'interdiction de l'importation des esclaves : sous la pression des Etats du Sud, il fut décidé que les capitaines de navires qui enfreindraient cette interdiction seraient punis d'une forte amende et de dix ans de prison au lieu de la peine de mort que réclamaient les adversaires de l'esclavage, et que le gouvernement fédéral disposerait des esclaves introduits en fraude suivant la loi de l'Etat où ils auraient été saisis, c'est-à-dire que, si la saisie s'effectuait dans un Etat à esclaves, les noirs y seraient vendus et réduits en servitude. Enfin, lors des grands débats de 1819-1821, les voix des Etats du S. imposèrent au Congrès l'admission du Territoire de l'Arkansas sans qu'aucune restriction y fût mise à l'introduction des esclaves. Ce dernier succès, il est vrai, était neutralisé par le fait que l'esclavage restait interdit dans les limites de l'ancienne Louisiane au N. du 36° 30', à la seule exception du Missouri. Mais ce « compromis du Missouri » ne fut respecté que jusqu'à l'année 1854. A cette date, l'admission du Kansas-Nebraska introduisit l'esclavage dans ces limites, et l'événement marqua le début d'une lutte sectionnelle de plus en plus âpre qui ne devait se résoudre que dans la guerre civile. La clause des 3/5^{es}, garante de la puissance politique du Sud, avait donc joué un rôle essentiel dans les destinées de l'Union.

Pourtant, au début du XIX^e siècle, l'esclavage était vivement dénoncé aux Etats-Unis. Ces dénonciations expliquent l'âpreté et la longueur des discussions auxquelles donna lieu la question de l'abolition du commerce extérieur des esclaves. Avant que la campagne anti-esclavagiste ne prît toute son ampleur autour de 1830, les Etats du Grand Sud avaient adopté sur le principe de l'esclavage une attitude profondément intransigeante. Les adversaires les plus marquants de l'esclavage dans la Convention constitutionnelle de 1787 avaient été des hommes de Virginie, du Maryland, du New York. Mais aucun des représentants de la Georgie ou de la Caroline du Sud n'éleva jamais la voix contre la servitude. Dans les premières années de la république, les sentiments anti-esclavagistes ne sont le fait que d'hommes vivant dans des Etats où les propriétaires d'esclaves étaient trop faibles pour les empêcher de parler ou de personnalités assez fortes — c'était surtout le cas en Virginie — pour défier la puissance esclavagiste. Aussitôt que celle-ci,

vers les années 1830, prit conscience de sa force, elle entreprit de réduire au silence les détracteurs de l'esclavage. Et elle agissait ainsi parce que, à mesure que les propriétaires d'esclaves commençaient à devenir les maîtres du grand Sud, les esprits libéraux l'abandonnaient pour la zone des Etats libres. Gens cultivés pour la plupart, ils fuyaient les Etats où l'on attendait d'eux qu'ils donnassent leur approbation au système de l'esclavage. Les prédicateurs furent parmi les premiers à refuser de se soumettre au conformisme des Etats serviles. Les Baptistes David Rice et George Smith, les Presbytériens James Gilliland, Samuel Doak, John Rankin s'expatrièrent ainsi des Etats atlantiques dans le Kentucky et le Tennessee autour de 1800. Plusieurs fondèrent alors des journaux ou des magazines anti-esclavagistes, tel le *Philanthropist* de Charles Osborn à Mount Pleasant dans l'Ohio (1817), où le Quaker Benjamin Lundy commença pour sa part, en 1821, la publication de son *Genius of Universal Emancipation*.

C'est sous l'influence de ces personnalités que la propagande contre l'esclavage accomplit d'importants progrès. David Barrow acquit sa réputation dans ce domaine par la publication d'un pamphlet où il développait le thème que l'esclavage héréditaire et perpétuel ne peut être justifié par les principes de la loi naturelle, de la raison, de la justice, des Écritures, ni par les principes d'une politique saine. Entre la société et les esclaves, écrivait-il, il existe un état de « discordance éternelle » qui finira par aboutir à une guerre civile. Et il condamnait la politique officielle qui permettait à un homme de commettre l'adultère avec une esclave pour réduire ensuite ses propres enfants en esclavage, tout comme il réprouvait la doctrine étrange d'une Eglise chrétienne qui interdisait aux pasteurs de condamner le péché uniquement parce que le gouvernement l'autorisait.

David Rice et David Barrow jetèrent en fait les bases du mouvement anti-esclavagiste dans la vallée de l'Ohio, exactement comme J. Woolman et A. Benezet dans la région de Philadelphie. J. Gilliland, J. Rankin, puis J. G. Birney et D. Nelson vinrent bientôt seconder leurs efforts et consolider le foyer d'anti-esclavagisme qui se constituait dans l'Ohio méridional, autour de la petite ville de Ripley. Benjamin Lundy fonda non loin de là, en 1815, l'Union Humane Society, qui poursuivait la destruction du préjugé social, l'abolition des lois dirigées contre les noirs, et se proposait, suivant les principes de Woolman et Benezet, de venir en aide aux noirs illégalement détenus en servitude, de protéger et d'assister les noirs libres. A côté de lui, le Quaker Charles Osborn se distingua dans le *Philanthropist* par son rejet absolu du programme de colonisation des noirs qu'élaborait l'American Colonization Society fondée en 1817. Benjamin Lundy, au contraire, approuvait la colonisation, et il communiqua ses idées à William Lloyd Garrison qui, en 1829, accepta momentanément de collaborer à la rédaction du *Genius of Universal Emancipation*. Mais les deux hommes ne tardèrent pas à se séparer. Ce qui les opposait c'était que Garrison représentait le zèle d'un âge nouveau, absorbé dans la rhétorique et l'idéologie, tandis que Lundy se méfiait des positions trop doctrinaires. Ses vues anti-esclavagistes s'étaient

formées dans le vieux Nord-Ouest où les abolitionnistes avaient plutôt fait un effort d'organisation pratique pour enrayer l'expansion de l'esclavage, tout en condamnant le système au nom de principes d'ordre général que reprenaient d'autres théoriciens de la lutte contre la servitude dans l'Indiana et en Angleterre. Il est même surprenant de trouver en 1819 parmi les adversaires de l'esclavage le juge Roger B. Taney, l'homme dont la *Dred Scott decision* devait plus tard faire la célébrité.

Derrière les pasteurs ou les magistrats dont les dénonciations étaient particulièrement hardies, un élan réformateur se manifestait qui, malheureusement, n'atteignait pas les Etats à esclaves. D'abord limité à quelques personnalités, cet élan puisa une force nouvelle dans l'exode de la population des Etats de l'Est vers le Centre Ouest de 1810 à 1840, et dans la formation d'Etats nouveaux où se cristallisaient des aspirations réformatrices auxquelles le Sud devait opposer un système vigoureux de défense de ses institutions.

La première adaptation du noir à la liberté : l'expérience des îles de Caroline du Sud (fin) (les mercredis, à 4 heures, salle 3).

La proclamation émancipatrice préliminaire du président Lincoln (22 septembre 1862) fut le document décisif qui transforma le but de la guerre civile, d'autant plus que le général Saxton reçut bientôt du ministre de la Guerre l'autorisation de « prendre au service des Etats-Unis les volontaires d'ascendance africaine qu'il jugerait opportun, jusqu'à concurrence de 5 000 hommes ». Dans les îles, l'épreuve allait donc être faite du noir considéré comme soldat libre tout en faisant l'épreuve du noir devenu sur la terre de l'esclavage un travailleur libre. Dès le début de novembre en effet, et en dépit des difficultés que rencontra d'abord Saxton, un régiment de 400 hommes fut constitué, dont l'effectif doubla en janvier 1863 et dont le commandement fut confié à l'abolitionniste Thomas Wentworth Higginson qui se réjouit de participer à cette « vaste expérience de philanthropie indirecte ». Les missionnaires et maîtres d'école accueillirent l'initiative avec satisfaction car les îles, du fait de l'effort militaire qui s'y organisait, devaient prendre une plus grande signification sur le plan national. L'effort militaire devait favoriser l'ascension sociale du noir, au même titre que l'instruction qu'on lui donnait dans les écoles fondées par les hommes du Nord.

Le 1^{er} janvier 1863, la proclamation émancipatrice définitive acheva de sanctionner l'orientation nouvelle des hostilités. Une certaine inquiétude se manifestait cependant parmi les missionnaires, provoquée par l'imminence de la vente des terres abandonnées à l'intérieur des lignes fédérales, opération dont ils redoutaient qu'elle ne déterminât un afflux de spéculateurs dépourvus de tout idéal philanthropique et peu soucieux du sort matériel des noirs libérés. Cette opération avait son origine dans la loi du 6 août 1861 qui, complétée par celle du 7 juin 1862, prévoyait l'établissement sur chaque Etat américain d'une taxe destinée à permettre la poursuite de la guerre. Pour les Etats rebelles, il était spécifié que la perception en serait effectuée par des

« tax commissioners » sur les domaines situés dans les zones d'occupation fédérale. Si, au bout de 60 jours, la taxe, du fait de l'absence des propriétaires, n'avait pas été acquittée, la terre serait mise en vente et adjugée au dernier enchérisseur à un prix qui ne pourrait être inférieur à celui du montant de la taxe majoré d'une pénalité de 50 %.

Parmi les missionnaires la loi provoqua des réticences en raison de l'étendue excessive des lots (320 acres) entre lesquels elle prévoyait la division des domaines et en raison du principe de la vente aux enchères, deux conditions qui risquaient de priver les noirs, en présence de la concurrence des blancs, de toute possibilité de se porter acquéreurs. Dès octobre 1862, pourtant, 3 commissaires arrivèrent à Beaufort, et ils fixèrent l'ouverture des ventes au 11 février 1863. En favorisant la spéculation privée, l'opération pouvait faire avorter l'expérience que les missionnaires avaient engagée et qui n'avait pas encore eu le temps de donner lieu à des réalisations susceptibles d'en démontrer l'utilité, car les résultats agricoles obtenus jusque là par la substitution du travail libre au travail servile avaient été médiocres, le rendement par acre de coton s'était avéré très inférieur à celui des années précédentes. D'autre part, le gouvernement venait de constituer une commission, la Freedmen's Inquiry Commission, chargée de procéder à une enquête sur la condition de la population de couleur émancipée et d'établir un rapport sur les moyens qui contribueraient le plus efficacement à sa protection, à l'amélioration de son sort et à son utilisation contre la rébellion du Sud. Il importait donc aux yeux des missionnaires de prévenir la vente à des propriétaires privés des plantations que leurs maîtres avaient abandonnées. D'autant qu'ils jugeaient que les noirs avaient droit à une certaine préférence dans la distribution des terres sur lesquelles ils avaient si longtemps peiné sans aucune rémunération. Rufus Saxton préconisait aussi le partage des terres entre les familles de couleur. Pour prévenir la réalisation des ventes prévues, il fit intervenir le général Hunter, et celui-ci, en sa qualité de commandant en chef de la région, en ordonna la suspension jusqu'à ce que l'on connût exactement les intentions du Congrès qui s'apprêtait précisément à amender la « Tax law ». Peu après, effectivement, on apprit que le Congrès permettait aux commissaires de réserver une certaine étendue de terre pour les besoins du Gouvernement.

Lorsque les ventes commencèrent le 9 mars 1863, les commissaires réservèrent à cet effet la majeure partie des terres qui tombaient sous le coup de la loi, 60 296 acres sur un total de 76 775. De cette étendue ils espéraient pouvoir faire bénéficier ultérieurement les noirs libérés. Le reste se vendit, faute de concurrence, à des prix ridiculement bas — 1 dollar l'acre en moyenne — qui permirent à un certain nombre de noirs, en mettant leurs économies en commun, d'acheter conjointement plusieurs plantations sans qu'on leur fit aucune difficulté. Mais le plus gros acheteur ce fut l'ingénieur Edward Philbrick, qui était venu dans les îles en qualité de surintendant et qui, au nom d'un groupe d'hommes d'affaires qu'il avait intéressés à son projet, se proposait de poursuivre l'expérience du travail libre parmi les

noirs, mais en la plaçant sous une direction privée, en associant au travail libre le stimulant de l'intérêt individuel. Philbrick parvint ainsi à se procurer 11 plantations couvrant une superficie de 8 000 acres pour la somme infime de \$ 7 000, et il put entrer en possession du tiers de l'île de Sainte-Hélène où se trouvait réunie une main d'œuvre d'un millier de personnes. La gestion de ce domaine devait obéir à des principes comparables à ceux qu'appliquaient les anciens maîtres, et surtout à la préoccupation d'équilibrer exactement les recettes et les dépenses. Philbrick, désireux d'éprouver ce que pouvait donner l'entreprise privée, ne voyait aucune contradiction entre l'intérêt et la philanthropie, et il en était de même des hommes d'affaires qui commanditaient son entreprise. Croyant sincèrement aux principes de l'économie libérale, ceux-ci estimaient que l'intérêt personnel intelligemment appliqué serait la voie la plus sûre du développement industriel. La main d'œuvre noire, à leurs yeux, devait entrer dans le circuit de la loi de l'offre et de la demande. Ce serait le seul moyen d'éveiller dans la population de couleur des habitudes de travail et le sens de la responsabilité. Lui donner des terres gratuitement, lui assurer des hausses de salaire trop rapides seraient autant de principes « nuisibles et imprudents » qui, en l'habituant à une vie trop facile, encourageraient en elle des habitudes de paresse et d'imprévoyance.

Déjà, sous l'influence de Philbrick, les missionnaires de Port Royal avaient abandonné sur les plantations le système de travail en équipe qu'ils avaient d'abord adopté, et ils y avaient substitué un système basé davantage sur l'intérêt individuel. Les terres à coton y étaient attribuées aux familles noires en proportion des possibilités qu'avait chaque famille de les cultiver avec succès. La tâche journalière exigée correspondait à celle que les maîtres imposaient en régime d'esclavage et qui, pour un travailleur énergique, se terminait avant midi. Au salaire de base journalier, 25 cents, s'ajoutait une prime de 2 cents $\frac{1}{2}$ par livre de coton récolté, applicable à l'ensemble de la récolte. En outre, chaque famille recevait une étendue de terre à maïs correspondant à ses besoins alimentaires.

Simultanément, et tout en encourageant la production du coton, qui leur apparaissait aussi nécessaire qu'elle l'était dans l'économie d'avant la guerre, surintendants et missionnaires poursuivaient le but fondamental qu'ils s'étaient proposé dès le début et qui était de répandre l'instruction parmi les noirs. A la fin de 1862, plus de 2 000 enfants recevaient une instruction élémentaire dans les îles. L'enseignement, conçu au début comme un moyen de gagner la confiance des noirs, était devenu une fin en soi. Les missionnaires ne se disaient pas absolument convaincus de l'égalité intellectuelle des races. Mais les inégalités qu'ils croyaient observer procédaient à leurs yeux de l'évolution supérieure des blancs, et ils déclaraient avoir confiance dans les réalisations auxquelles les gens de couleur parviendraient ultérieurement. Parmi ces hommes du Nord, les idées de supériorité ou d'infériorité inhérentes à une race déterminée, si fortement établies dans le Sud, étaient peu répandues. Quand ils parlaient de races « dégradées », leur attention ne se portait pas sur les noirs. C'était plutôt aux immigrants irlandais des villes du N. qu'ils pensaient.

Envers leurs élèves de couleur, ils se montraient plus indulgents. Ils s'intéressaient particulièrement aux adultes qui venaient leur demander de les instruire à l'issue de leur journée de labeur, ce qui était surtout le cas des anciens « plantation drivers ». Ils s'efforçaient alors, tout en faisant leur instruction, de leur inspirer un idéal de vie conforme à celui d'une paysannerie libre et laborieuse et de les amener à régulariser leur vie familiale en la modelant sur les conceptions des blancs. Ils s'attachaient beaucoup à élever le niveau de vie matérielle des femmes en leur inspirant des habitudes de propreté et d'hygiène qui leur avaient toujours été étrangères.

Il s'en faut, certes, que ces représentants des sociétés philanthropiques du Nord aient abouti dans tous les domaines où ils s'efforçaient de transformer les conceptions de vie et la mentalité des noirs pour les préparer à leurs responsabilités de citoyens. La participation des noirs aux quelques opérations militaires de la région, les pertes qu'ils subirent dans l'assaut contre le Fort Wagner sous la direction du colonel Robert Gould Shaw, l'émotion que l'événement suscita dans le Nord firent beaucoup pour rallier l'opinion des Etats libres au principe de la libération des esclaves. Les missionnaires avaient beaucoup insisté sur le principe de l'enrôlement des noirs, sachant bien que leur expérience sociale aurait moins de portée que l'intervention active des hommes de couleur dans la vie militaire de l'Union. Mais ils durent bientôt convenir que les noirs servaient plutôt sous l'effet de la contrainte et que les volontaires étaient peu nombreux parmi eux car le comportement de générations d'esclavage n'était pas facile à effacer. D'autant plus que les procédés dont usaient les autorités militaires les détournaient de toute idée d'enrôlement volontaire et donnaient lieu, à l'approche des officiers recruteurs, à l'évasion de beaucoup dans les zones marécageuses, suivant un procédé qui leur était depuis longtemps familier. Pourtant, les enrôlements continuèrent dans le secteur des îles. En juillet 1864, le Congrès autorisa même les Etats du N. à compléter les contingents qu'ils étaient obligés de fournir aux armées fédérales par des levées d'hommes dans les territoires occupés du Sud. On vit alors s'abattre sur les îles des recruteurs chargés de procéder à des enrôlements volontaires de noirs dont ils étaient censés acheter le consentement par des primes en argent : en fait, ces recruteurs s'approprièrent les primes qu'ils avaient mission d'attribuer, ils saisissaient les hommes d'autorité, les arrachaient à leurs familles. Les missionnaires réprouvaient ces détestables méthodes, néfastes à la poursuite de leur œuvre et de leur idéal, qui justifiaient en tous cas l'inquiétude que leur inspirait la perspective de l'entrée éventuelle des noirs, au lendemain des hostilités, dans une société dont ils ne pourraient pas soutenir la concurrence s'ils ne l'abordaient avec un degré suffisant d'indépendance économique. Et l'arme la plus efficace qu'on pût leur fournir contre cette concurrence, la seule qui pût garantir leur indépendance, c'était la possession d'un lot de terre.

De là l'importance croissante que prend cette question dans les préoccupations des missionnaires. En septembre 1863, le Gouvernement fédéral mit au point un plan d'utilisation des quelques 60 000 acres de terre que lui

avaient réservées les commissaires au cours des ventes du mois de mars : le plan prévoyait pour l'année suivante la mise en vente aux enchères de ces 60 000 acres par lots de 320 acres, à l'exception de certaines plantations qui seraient destinées à des besoins militaires et à des fins éducatrices et charitables, et dans cette dernière catégorie figuraient les plantations qui devaient être attribuées par petits lots de 20 acres et pour le prix de \$ 1,25 l'acre aux « chefs de famille de race africaine ». La mesure répondait au vœu des républicains qui s'intéressaient à l'avenir des noirs.

Pourtant les missionnaires la jugeaient insuffisante car les plantations spécifiquement réservées pour les noirs ne représentaient qu'une superficie de 16 000 acres qui ne répondait pas aux besoins des esclaves libérés. Le général Saxton, désireux de forcer la main du Gouvernement en le mettant en présence d'un fait accompli, invita donc les noirs, dans des instructions volontairement ambiguës, à se créer un droit de préemption sur la totalité des terres en élevant çà et là des cases sur les lots qu'ils choisiraient. Peut-être alors les commissaires accepteraient-ils de modifier leurs propres instructions dans le sens voulu par Saxton. Peut-être toutes les terres finiraient-elles par devenir la propriété des noirs. Tel paraît avoir été le sens de la circulaire de Saxton, où il exprimait l'espoir que, si un noir prenait possession d'une terre, y établissait son droit d'occupation, et se déclarait prêt à payer le prix demandé par le Gouvernement, on lui en reconnaîtrait la propriété. Saxton et French n'hésiteraient pas à convoquer de grandes assemblées de noirs pour encourager ces derniers à choisir des terres et leur donner conscience de l'importance qu'avait pour eux le fait d'en devenir propriétaires.

En décembre 1863, Mansfield French pouvait croire au succès de son programme. Il venait en effet d'obtenir du ministre des finances des instructions nouvelles qui prévoyaient la mise en vente à \$ 1,25 par acre de toutes les terres des îles, à la seule exception de celles réservées pour les besoins militaires ou pour des fins éducatrices, et qui reconnaissaient à toute « personne loyale » (à l'Union), capable de justifier d'un séjour de 6 mois dans le Département du Sud, le droit d'acquérir par voie de préemption des lots de 20 à 40 acres de superficie. Aussitôt, les demandes d'achat par préemption affluèrent dans le bureau des « commissaires de la taxe ». Mais ceux-ci adoptèrent une attitude de résistance passive, et ils refusèrent de donner suite aux demandes qui leur parvenaient en attendant l'arrivée d'instructions ultérieures qu'ils avaient immédiatement sollicitées des autorités fédérales en faisant valoir contre la généralisation du plan de préemption des arguments qui renversèrent rapidement la position du ministre des finances : ils soulignaient l'avidité des blancs dont certains — et quelques missionnaires figuraient parmi eux — accaparaient de vastes terres à la faveur du droit de préemption, ils parlaient des conflits sans fin auxquels donneraient lieu les prétentions rivales des noirs sur certains lots, ils faisaient valoir enfin la fragilité des bases légales du plan de préemption. Si bien que Salmon P. Chase, dès le début de février 1864, réduisit les possibilités des noirs aux seules terres qui avaient été prévues pour des « fins charitables ». French essaya bien, mais sans

succès, d'obtenir du ministre qu'il revînt sur sa décision, il exhorta les noirs à prendre les terres qui leur étaient nécessaires et à les défendre au besoin avec les « manches de leurs bêches ». Les ventes aux enchères n'en eurent pas moins lieu à la mi-février, et les terres, en dehors naturellement de l'étendue limitée dont le prix restait fixé à \$ 1,25, se vendirent en moyenne à raison de \$ 11 par acre.

L'événement inspira aux noirs une profonde amertume, un sentiment de frustration, et une méfiance qui s'appliquait à tous les blancs, mais qui se manifesta particulièrement sur les domaines d'Edward Philbrick auquel ils réclamaient la cession de ses terres au prix coûtant. Manifestement, la mentalité des noirs se modifiait. De moins en moins ils s'inspiraient des directives ou des conseils des blancs, et, en présence des exemples de réussite que leur offraient certains de leurs congénères ou des qualités dirigeantes dont quelques-uns témoignaient, ils prenaient en eux-mêmes une confiance grandissante, ils en arrivaient à souhaiter que les blancs intervinssent moins directement dans leurs affaires religieuses, ils préconisaient la formation d'églises séparées pour les deux races. Le passage de l'armée de Sherman dans la région de Beaufort, le mépris qu'elle affichait envers les esclaves libérés aggravèrent cet état de choses et donnèrent lieu à une enquête du ministre de la guerre, Edwin M. Stanton, qui vint s'informer sur place de l'état d'esprit des noirs. C'est à la suite de cette visite que le général Sherman promulgua, le 16 janvier 1865, son « Special Field Order number 15 » qui réservait aux noirs toute la région des îles. L'ordre ne remettait pas en question les droits de propriété établis par les ventes qui venaient d'avoir lieu. Mais toutes les autres terres abandonnées par leurs propriétaires rebelles étaient accessibles aux noirs. Ceux-ci y recevraient des lots de 40 acres sur lesquels leur seraient délivrés des titres de « possession » provisoires que le Congrès régulariserait par la suite. Saxton fut chargé de l'exécution de ce vaste plan de colonisation qui lui permit d'installer quelque 40 000 noirs sur les terres littorales.

La mort de Lincoln, la décision d'Andrew Johnson de restituer à leurs propriétaires, même s'ils avaient servi dans les armées confédérées, les terres qui n'avaient pas été définitivement vendues par les commissaires de la taxe, compromirent les effets de la politique de Saxton. Au début de 1866, les troupes fédérales appliquèrent elles-mêmes la consigne de la restitution des terres, ne laissant à beaucoup de noirs d'autre alternative que de s'en aller ou de reprendre du travail, en qualité de salariés, sur les domaines de leurs anciens maîtres. Néanmoins ceux qui avaient bénéficié des ventes faites pour non paiement de la taxe de guerre gardèrent la propriété de leurs lots de terre, ce qui fut surtout le cas dans le comté de Beaufort. Les noirs, même exclus du droit de vote, y conservèrent la qualité de propriétaires qu'ils devaient à l'action du général Saxton secondé par les représentants des associations philanthropiques du Nord. L'expérience faite dans les îles permit à la population noire d'y échapper aux pires effets de la Reconstruction. Les noirs finirent même par y constituer un ensemble de fermiers moyens. Graduellement, l'agriculture s'y transforma. Le maïs, les légumes se subs-

tituèrent peu à peu à la culture du coton. A la fin du XIX^e siècle, du fait de la subdivision croissante des lots de terre des noirs, cette évolution était devenue définitive. Les efforts des missionnaires n'avaient donc pas été inutiles, puisque les noirs étaient arrivés à se suffire à eux-mêmes dans le secteur des îles. Il est vrai que les noirs y bénéficiaient de leur isolement virtuel de la société blanche, ce qui leur permit d'échapper à la situation difficile de leurs congénères dans un monde profondément divisé par les conflits raciaux, à une époque où la nation américaine avait oublié la portée sociale de la guerre civile.

DISTINCTION

Doctorat honoris causa décerné par Loyola University, New Orleans.